

Cinquante pour cent de la dette accumulée sont le résultat de ces taux d'intérêt.

Quarante-quatre pour cent de la dette accumulée sont le résultat d'exemptions fiscales. Il existe toutes sortes d'exemptions fiscales, de programmes d'impôt, d'échappatoires fiscales, etc. C'est une passoire qui nous fait perdre chaque année 38 milliards de dollars, c'est 38 milliards de dollars qui ne sont pas perçus à cause de toute cette série de mesures d'allègement fiscal. Loin de moi la pensée qu'aucun de ces allègements ne soit utile, mais pratiquement aucun d'entre eux n'atteint le but visé. Quarante-quatre pour cent de notre dette accumulée est attribuable aux allègements fiscaux.

Je me permets de demander à mes collègues libéraux s'ils croient vraiment que l'on devrait permettre de déduire les frais d'un service d'accompagnement aux fins de l'impôt. S'ils ne le croient pas, ils devraient prendre la parole et le faire savoir. Croient-ils vraiment que les coûts de loges luxueuses devraient être déduits de l'impôt? S'ils croient vraiment que ça ne devrait pas être le cas, ils devraient prendre la parole pour critiquer ces pratiques. Le régime fiscal est plein de grands trous qui font que 38 milliards de dollars d'impôts sont perdus année après année.

Voici maintenant où les choses clochent particulièrement. Depuis le milieu des années 70, 6 p. 100 de la dette accumulée peut être attribuée à des programmes gouvernementaux comme les forces armées, la GRC, les soins de santé, les pensions et d'autres. Pris à part, les programmes sociaux représentent 2 p. 100 de la dette. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il s'est attaché à ce qui a causé 2 p. 100 de la dette, plutôt qu'à tout le reste.

Le gouvernement fait les choses à l'envers. Plutôt que de s'occuper de politique monétaire et de réforme fiscale, il a décidé de s'en prendre à ceux qui avaient été victimes de la récession. À mes amis libéraux, je dis qu'ils devraient avoir honte, et à mes amis réformistes, qu'ils ont deux fois plus de raisons d'avoir honte.

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole pour commenter le projet de loi C-76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget. On pourrait dire qu'il s'agit d'un projet de loi omnibus. En effet, il renferme des mesures concernant la fonction publique, les transferts en matière de santé et de programmes sociaux, la stabilisation des finances, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, les anciens combattants, les valeurs et titres, les frais liés à l'obtention d'un passeport, le programme de subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, et la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cela fait beaucoup pour un seul projet de loi.

• (1645)

Bien que j'aie de sérieuses réserves à l'égard de nombre de ces mesures, aujourd'hui je me limiterai à seulement trois d'entre elles. Comme je viens de l'Alberta et que je représente des agriculteurs, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest revêt pour moi une importance particulière.

Initiatives ministérielles

Le Parti réformiste a toujours appuyé l'élimination des subventions, mais nous ne voyons aucune raison particulière de cibler uniquement les agriculteurs de ce secteur et leur supprimer toutes les subventions pendant que leurs concitoyens continuent à siphonner des milliards et des milliards de deniers publics.

Les subventions accordées en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest vont être éliminées, ce qui, bien entendu, est une source d'inquiétude grave pour les producteurs de céréales de l'Ouest.

Le ministre des Finances a dit dans le budget que les propriétaires de terres agricoles dans les Prairies recevraient un paiement unique de 1,6 milliard de dollars. Je sais que nombre de propriétaires louent leurs terres à des agriculteurs, mais il me semble plutôt bizarre que ce soient eux qui reçoivent une subvention basée sur le rendement de ces terres alors que ce sont les agriculteurs qui les cultivent qui engagent tous les frais liés à la fertilisation du sol, à la production, à la récolte, à l'entreposage et au transport du grain. Ce sont eux qui prennent tous les risques et pourtant ce sont les propriétaires qui toucheront 1,6 milliard de dollars.

L'élimination graduelle de cette subvention est injuste, d'abord parce que les agriculteurs sont pris à partie et ensuite parce que l'argent va aux propriétaires terriens et non aux agriculteurs mêmes.

Dans ma circonscription, un producteur de luzerne a également bénéficié de la subvention prévue aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il se peut que certains ne connaissent pas ou n'achètent pas la luzerne, mais ce producteur en produit 850 000 tonnes, sous forme de granules ou de cubes, dont la valeur dépasse 100 millions de dollars. Plus de 90 p. 100 de cette production est exportée. L'élimination de la subvention aura certes un effet dévastateur sur cette industrie de ma circonscription.

Par comparaison au grain, la luzerne granulée est un produit d'un volume plus élevé, mais d'une valeur moindre. Les frais de transport représentent donc un pourcentage beaucoup plus fort du coût total du produit à son arrivée dans un autre pays, notamment au Japon qui est l'un des principaux importateurs de la luzerne de l'Alberta. L'élimination de la subvention aura un effet dévastateur.

La semaine dernière, nous avons légiféré pour ordonner le retour au travail des travailleurs de chemins de fer. Si nous pensions que l'élimination de la subvention était liée à la hausse de productivité dans l'industrie ferroviaire, nous aurions pu faire en sorte de préserver le contrôle des coûts de transport. Je crains que l'industrie et le producteur de luzerne de ma circonscription ne soient durement frappés par ces mesures, si aucune hausse de productivité dans l'industrie ferroviaire n'apporte de l'aide à d'autres égards.

Bien sûr, le Canada dans son ensemble va en souffrir. Des ventes à l'exportation de 100 millions de dollars et 1 000 emplois sont menacés. Je propose au ministre de l'Agriculture de tenir compte de ces répercussions et, avec le ministre des Finances, de se pencher sur l'avenir de l'industrie de la luzerne dans l'ouest du Canada.